

Communiqué de presse

Montpellier, le 15 mars 2020

Coronavirus

Changement de ton de la hiérarchie

Désavoué dans ses propos par le Premier ministre comme par le Président de la République, le ministre Blanquer est contraint de revoir ses injonctions au personnel de l'Education Nationale.

Protéger les agents, une obligation statutaire enfin respectée !

Nous avons été destinataires en début d'après-midi d'un nouveau mail de la Rectrice de l'académie de Montpellier. Sa teneur est bien différente des précédents puisqu'enfin la protection des personnels et la rupture de la chaîne de propagation du virus sont mis en avant.

C'est la conclusion victorieuse d'une lutte syndicale de plusieurs jours !

En pratique, pour demain :

Le confinement et le télétravail sont enfin la norme.

Les personnels qui se rendront demain dans les écoles et établissements le feront **sur la base du volontariat**. Il s'agit d'accueillir les enfants des personnels soignants pour la journée, afin d'aider l'administration à organiser le dispositif d'accueil pour les jours suivants.

> *Nous recommandons aux personnels volontaires de faire remonter dès aujourd'hui les besoins en équipement sanitaire (désinfection des locaux, gants, gel hydroalcoolique, savon, masque...) à leur IEN / chef d'établissement.*

La continuité administrative étant assurée par les IEN et les chefs d'établissement, les personnels n'ont pas besoin de se rendre dans les locaux. **La continuité pédagogique s'organise à distance**, selon les modalités choisies par chacun-e.

SUD Éducation 34

23, rue Lakanal
34090 Montpellier

04 67 02 10 32

syndicat@sudeducation34.org

www.sudeducation34.org

